

Coteau Nord: Conservation de l'espace arboré

Fond de vallée: Urbanisation

Coteau Sud: Souligner la ligne de crête



Bocage

Concours du Crêt-du-Loche 31 mai 2007

1





Les Structures végétales

«On appelle bocage des prairies encloses de haies, talus, clôtures ou murs de pierres. Le bocage est un paysage rural à l'habitat dispersé, dominé par une activité agricole. Le bocage regroupe des parcelles de tailles inégales et de formes différentes. Ses haies en marquent fréquemment la limite juridique.»

Le projet s'appuie sur cette typologie afin de conserver et de valoriser les qualités paysagères de ce territoire. La structure du bocage délimite des entités paysagères et des zones à urbaniser, tout en maintenant un système de haute valeur écologique.



Le Parc

Il offre une liaison paysagère entre le Loche et la Chau-de-Fonds en s'accrochant aux jardins et parcs publics existants.

Des liaisons douces (chemins piétons et pistes cyclables) seront désormais possible entre le Loche et la Chau-de-Fonds à travers ce parc. Ce dernier sera rythmé par différents événements: kiosques, places, abris, restaurants, bassin, aires de jeux et de sport...

Un des objectifs principaux sera la récupération des eaux pluviales.



Les Entités paysagères

Délimitées par des haies bocagères, les différentes entités paysagères viennent accueillir les manufactures. Ce système composé d'un pré pâturé et de un ou plusieurs bâtiments permet de conserver le cadre paysager actuel.

«Une dimension urbaine au coeur de la nature», telle sera la nouvelle image du Crêt-du-Loche.

De part leurs dimensions, l'agriculture ou l'élevage seront maintenus et valorisés.



Les Ruptures

L'urbanisation du Crêt-du-Loche, structurée par le bocage, définit une nouvelle identité, distincte des deux structures urbaines déjà existantes.

La limite de ce nouveau quartier avec le Loche se matérialise sous la forme d'un boisement épais faisant écho au vide de la grande prairie qui le sépare de la Chau-de-Fonds.

Ces deux transitions renforcent l'image et la cohérence des nouvelles implantations.



Ecologie

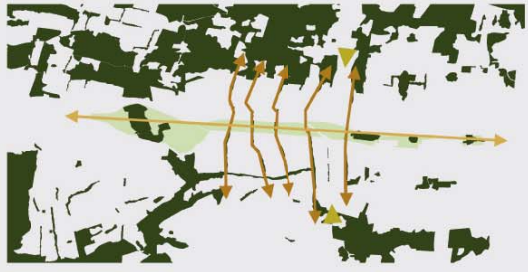
Le projet «Bocage» s'appuie et respecte les fondements de l'Ordonnances sur la Qualité Ecologique (OQE), révisé par l'office de la conservation de la nature de La Chau-de-Fonds.

Le bocage
La structuration du territoire par le bocage permet de créer une interaction entre les versants Nord et Sud. Offrant ainsi une continuité forestière et faunistique des typologies forestières jusqu'en fond de vallée.
-Restauration des communautés animales et végétales liées aux écotones mésophiles (bocage)-

Le parc
Le parc permet de créer une liaison dite «naturelle» entre la Chau-de-Fonds et le Loche. Une continuité paysagère vient ainsi s'intégrer au sein même des deux villes. Ce parc aura également une vocation écologique, en permettant une récupération des eaux pluviales.
-Conservation des communautés animales et végétales des prairies à litière et des prairies humides.-

Les ruptures
Les ruptures (voir schémas ci-dessus) permettent d'identifier distinctement le Loche, le Crêt-du-Loche et la Chau-de-Fonds; En créant une ouverture à l'Est et une masse boisée à l'Ouest afin de souligner la topographie et relier les structures arborées des versants Nord et Sud.

Les prairies
Délimitées par des haies bocagères, elles constituent de véritables entités paysagères où les cultures et l'élevage pourront s'installer tout en accueillant les manufactures.
-Conservation des communautés animales et végétales des prairies maigres (Mesotromion) et des ourlets thermophiles situés sur les versants bien exposés des environs des Brenets, du Loche (Col des Roches, Petits Monts, Monts orientaux...) et de la Chau-de-Fonds (chapeau Rablé, La Recorne...)-



Bocage





Les Affectations du bâti

La topographie du secteur d'intervention, la présence de plusieurs voies de communications, ainsi que des constructions existantes avec leurs différentes spécificités incite à une diversification des affectations.

Leur potentialité a été définie en six groupes spécifiques :

- Sur le versant sud de la vallée, des emplacements entre les différents bocages sont réservés pour des entreprises - Haut de gamme - (cf. manufacture Cartier)
- En fond de vallée, entre la voie CFF au sud & la route cantonale déclassée au nord, les terrains sont destinés à une affectation mixte comprenant des PME & des logements de type loft.
- Sur le versant nord de la vallée, entre respectivement d'un côté l'aérodrome en est, les bâtiments industriels existants en ouest et de l'autre les pâturages boisés, le secteur est destiné à une affectation de type secondaire et tertiaire.
- Sur le même versant plus à l'ouest, à l'arrière d'un secteur d'habitation existant, la topographie du terrain se prête particulièrement bien à l'implantation de bâtiments intégrant une typologie d'habitat collectif ou groupé.
- Toujours sur le versant nord mais à cheval sur la frontière des deux communes, au-dessus de la voie CFF, un emplacement est réservé à la création de structures destinées à des activités sportives et de wellnes.
- Enfin, aux avant-postes de la commune loiceloise, sur un plateau surplombant la voie CFF, un secteur est dévolu à l'habitat groupé.

- Manufactures
- Entreprises tertiaires et secondaires
- Centre sportif
- Sous-traitants / Appartements Loft
- Logements



Mobilité - Espaces publics

Transports publics : réouverture et requalification de la gare du Crêt-du-Loche dans le cadre du projet Transun et d'une éventuelle amélioration de la ligne Besançon - La Chaux-de-Fonds, engagement d'un matériel roulant de qualité (design et confort), création d'un système de parkings/d'échange aux gares originelles, mise en place de bus-navettes reliant la gare aux entreprises.

Mobilité douce : Elle doit satisfaire les besoins des différents types d'utilisateurs (employés allant travailler à vélo ou à pied, promeneurs reliant Le Loclé à La Chaux-de-Fonds, etc.). Un accent doit donc être mis sur la création de cheminements au bas du vallon, de passages pour franchir la route express ainsi que des remontées perpendiculaires.

Transport individuel motorisé : Prendre acte de la présence de la voie express J20 et l'intégrer au mieux, y reporter un maximum de trafic dans le but de soulager les autres voies, requalifier la route actuelle La Chaux-de-Fonds - Le Loclé et en faire une route de desserte où tous les usagers peuvent circuler en toute sécurité, supprimer le passage des véhicules motorisés dans les sous-voies existant pour le réserver à la circulation des bus, cyclistes et piétons, créer deux espaces publics majeurs au droit de l'interface de la gare et de l'accès à l'aérodrome, limiter les possibilités de passage (notamment dans les espaces extérieurs des entreprises).

- Voie ferrée - Interface à renforcer
- Réseau principal de mobilité douce
- Liaison pour transports collectifs - mobilité douce
- J20 - Route principale de transit
- Espace public majeur
- Aéroport
- Routes de desserte
- Routes de desserte secondaires



La place de la gare

L'espace public de la gare du Crêt-du-Loche s'impose tout naturellement dû à sa situation centrale entre les deux agglomérations. Ce lieu fédérateur permet de recueillir les différents flux de mobilité existants. En effet, il réunit les usagers de la ligne de chemin de fer, ceux des divers bus et enfin le cheminement piéton est-ouest parcourant le parc. Cette

mixité crée une synergie et une dynamique indispensables à la vie d'une place publique. De plus, un certain nombre d'activités et de services tels que magasins, restaurants et garderies sauront garantir une effectivité grandissante. La transparence nord-sud est maintenue afin de garder la vision sur le paysage environnant méritant une attention par-

ticulière. L'espace public doit également être bien défini sur le territoire par des limites claires. L'actuel bâtiment de La Poste et la future construction de l'entreprise Sellita Watch & Co jouent parfaitement ce rôle.

Energie

Eoliennes
Possibilité d'implantation d'éoliennes dans le périmètre ou à proximité immédiate de la zone définie pour le concours du Crêt-du-Loche. Au total, il s'agit d'environ 15 éoliennes, soit environ 2 MW x 15 = 30 MW de puissance installée et 2,2 GWh x 15 = 33 GWh/an.
Remarque : la proposition faite, compte tenu du nombre d'éoliennes, est à minima d'alimenter 10'000 ménages en électricité.

Méthanisation du gaz de bois et déchets verts (Biogaz)
Concept: Compte tenu des ressources importantes en forêts et pâturages boisés, implantation d'une installation de méthanisation de bois. Implantation: Cette installation est à mettre aux abords immédiats de la conduite actuelle de gaz (centre de la vallée) de façon à alimenter celle-ci. La distribution de ce gaz est donc ainsi directement garantie. Dimension à prévoir : double maison familiale ; accès à garantir pour acheminer le bois. A proximité de cette station, prévoir une station service pour permettre aux voitures à gaz de faire le plein. Utilisation de cette production: Chauffage des bâtiments et carburant pour les véhicules

Développement à moyen et long terme
Intégration dans le parc scientifique et technologique de Néode d'une section spéciale traitant des problèmes liés au développement durable. Utilisation du site du Crêt du Loche en tant que laboratoire et site d'expérimentation pour les nouveaux projets développés à Néode (mini réseau autonome avec différents producteurs ponctuels d'énergie, stockage ponctuel d'énergie électrique et thermique, télécommunication,...)

Mobilité et bâtiments
- utilisation du biogaz pour les véhicules
- intégration de l'habitat et de l'industrie
- obligation pour les entreprises de mettre sur pied des concepts de transports
- Systématisation de la construction selon les principes liés à Minerogie +



Bocage

Concours du Crêt-du-Loche 31 mai 2007

